

Le Sart-Tilman bouge, faisons le bouger ensemble !!!

# CQST flash

– N° 21 - Octobre 2011 –

## Le mot du président.

L'année 2011 touche déjà à sa fin... même si nous connaissons un bel été indien, les signes ne trompent pas : les jours raccourcissent, la Foire d'octobre est là et les premières illuminations de Noël ne vont plus tarder.

Fin d'année signifie aussi bilan. Celui du CQST est bien rempli et varié. 2011 restera la date de notre premier Jogging du Sart Tilman, lancé et organisé avec brio par nos membres récents. Un succès qui en appelle d'autres ! C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous annoncer que la **2<sup>ème</sup> édition du Jogging du Sart Tilman aura lieu le samedi 25 mars 2012**. Notez la date ! Sportifs ou non, ce sera un moment convivial pour notre beau quartier. Presque 400 inscrits en 2011, vous devez faire encore mieux en 2012 !

Vous aurez sans doute remarqué que notre barbecue annuel n'a pas eu lieu. Nos ressources humaines sont en effet limitées (en nombre, heureusement pas en qualités !) et nos activités « dossiers » les ont fortement accaparées. (Re)créer un « Comité des fêtes » nous permettrait de combiner les deux (voir « **Appel aux dévoués...** qui aiment faire la fête ! » ci-dessous).

Côté dossiers urbanistiques, deux recours ont été introduits devant le Conseil d'Etat : l'un en annulation pour faire amender le projet « Extension Parc Scientifique », projet que nous ne voulons pas

bloquer mais faire améliorer et l'autre en suspension et en annulation contre le projet de lotissement « Pré Aily ». Si le promoteur a apporté de légères améliorations à son projet, celles-ci restent très insuffisantes pour intégrer le nouveau lotissement dans le cadre existant. Nos efforts ont déjà payé mais le projet actuel reste en-deçà de l'acceptable si nous voulons préserver un cadre de vie de qualité au Sart Tilman. Nous continuerons donc nos efforts tant que le Sart Tilman, votre Sart Tilman, sera menacé !

Nous regrettons par ailleurs de devoir engager des recours contre les décisions prises par des autorités que l'on pourrait espérer plus à l'écoute de leurs habitants... et surtout à leurs côtés plutôt que du côté des promoteurs !

Enfin, nous restons attentifs à l'évolution du dossier « Eco-quartier » ainsi qu'à l'aménagement de la rue du Sart Tilman (côté des commerces). Une fois encore, nous avons réagi auprès des autorités pour relayer les demandes des habitants.

**Pour terminer, je voudrais dire un grand merci à tous ceux qui nous soutiennent en payant leur cotisation. Pour les distraits qui ont oublié de la verser cette année, il vous reste à peine quelques jours pour payer votre cotisation 2011 au compte 240-0770772-14 du CQST.**

Serge DOZIN,  
Président.

### *Appel aux dévoués... qui aiment faire la fête !*

Comme dit dans le mot du Président, le CQST aimerait relancer son « Comité des Fêtes ». Pour cela, nous avons besoin de bénévoles prêts à nous prêter main forte pour l'organisation du jogging, de notre barbecue annuel ... mais aussi pour nous apporter des idées nouvelles et nous aider à les concrétiser !!

N'hésitez pas à nous contacter ([cqstst@gmail.com](mailto:cqstst@gmail.com)) si vous pouvez apporter votre dynamisme à l'organisation de manifestations sympas ! Ce Comité des fêtes développera, entretiendra et renforcera la convivialité entre les habitants du Sart-Tilman.

## Extension du Parc scientifique à Seraing.

Ce dossier concerne l'implantation de 52 entreprises sur une superficie boisée de 33 hectares.

Le permis d'urbanisme a été accordé par la Région wallonne le 11 décembre 2006.

Le Conseil d'Etat a annulé le permis d'urbanisme le 10 décembre 2007 parce que l'absence d'étude d'incidences n'était pas justifiée.

Suite à la réalisation d'une étude d'incidences, le projet a été modifié comme suit :

- création de 2 by-pass sur le nouveau giratoire route du Condroz,
- accroissement de la capacité des 2 bassins d'orage,
- suppression de l'aménagement du promontoire nord,
- mise en cul-de-sac de la rue du Sart-Tilman à hauteur du carrefour Pré Aily,
- couloir écologique entre les 2 extensions dévolu aux modes de déplacement doux.

Le permis accordé par le Fonctionnaire délégué le 16 mai 2011 stipule, en outre :

- le placement d'une signalisation routière adéquate pour réduire la vitesse à l'entrée du nouveau giratoire en venant de Bonnelles et de la percée d'Ougrée,
- la création de deux arrêts du bus 58 à hauteur du giratoire,
- le couloir écologique aménagé avec une assiette de 11 mètres pour une future liaison routière possible,
- l'établissement d'un contact avec le comité de quartier pour convenir d'un plan de circulation pendant la durée des travaux pour le trafic du chantier,
- des aménagements environnementaux (mares, ..).

Les problèmes subsistants sont :

- l'accroissement substantiel du trafic,
- la saturation des carrefours à l'horizon 2030,

- l'absence d'évaluation de l'impact du trafic sur la santé,
- l'absence d'évaluation du risque d'accident dû au trafic,
- l'absence de desserte par transport en commun pour accéder au Parc scientifique,
- le risque de déviation du trafic par l'allée de la Cense rouge,
- l'aménagement d'un carrefour à feux rue Pré-Aily/route du Condroz au lieu d'un rond-point.

Depuis août 2010, des contacts ont été établis entre la SPI+ et le CQST au sujet de l'accès à l'extension Nord du projet. Actuellement, la SPI+ s'est engagée à demander un permis complémentaire. Ce dernier prévoirait d'accéder à l'extension Nord du projet par le couloir écologique aménagé en liaison routière via l'accès à l'extension Sud. Les modalités d'accès à l'extension Nord directement depuis la rue du Bois Saint-Jean seraient modifiées et restent à être déterminées. Cette nouvelle demande de permis aurait dû être introduite en septembre 2011 après concertation avec le Comité de Quartier et ce nouveau permis pourrait être obtenu dans un délai court (90 jours). Le Comité de Quartier n'a pas encore été recontacté par la SPI+.

Le CQST ne s'oppose pas à l'extension du parc scientifique, moyennant la délivrance de ce nouveau permis, qui réduirait l'accroissement de trafic au centre du parc actuel, à proximité de l'habitat existant.

En proposant l'introduction d'un recours en annulation, le CQST veut s'assurer que la demande de ce nouveau permis sera introduite.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30/06/2011 a décidé l'introduction d'un recours en annulation par 46 voix pour, 2 voix contre.

Pierre DEVOS.

## Projet de lotissement Pré Aily.

Ce dossier concerne l'urbanisation d'une surface boisée de 24 hectares destinée à l'extension du Parc scientifique à Liège sur 9 hectares et à la création de 283 logements (240 appartements répartis dans 8 immeubles) et 43 maisons individuelles sur les 15 hectares restants. Ce projet amènerait environ 850 habitants supplémentaires et un trafic de 2000 véhicules de plus par jour sans tenir compte des extensions du parc scientifique à Liège et à Seraing.

Le CQST avait introduit un recours près du Conseil d'Etat à l'encontre du permis de lotir accordé le 6 mars 2008 et du permis d'urbanisme pour l'ouverture des voiries délivré le 22 juillet 2008. Suite à l'avis de l'auditeur du Conseil d'Etat proposant l'annulation des permis accordés parce que les plans n'étaient pas conformes aux prescriptions urbanistiques quant à la densité, la Ville de Liège a retiré le permis le 30/10/2008 à la demande des promoteurs. Le Fonctionnaire délégué a retiré le permis d'urbanisme le 10/12/2008.

Les prescriptions urbanistiques ont été corrigées par le promoteur et un complément à l'étude d'incidences a été réalisé qui conduit à l'ajout dans le projet d'un bassin d'orage de 773 m<sup>3</sup>.

Après enquête publique, analyse des 144 réclamations et la tenue de la réunion de concertation le 12 mai 2010, la Ville de Liège a accordé le 27 mai 2011 le permis de lotir à la Société momentanée SARI et SOLICO.

Ce permis diffère du permis précédent par la suppression de l'immeuble situé dans le bas de la rue du Sart-Tilman, l'affectation du lot correspondant en zone d'espace vert rétrocédée à la Ville de Liège.

Le nombre total de logements est limité à 43 maisons individuelles et 200 appartements répartis dans 7 immeubles.

Le CQST continue de s'opposer à ce projet de trop grande importance, mal intégré, peu respectueux du couvert végétal existant et générant des problèmes de mobilité.

Sur le point de l'égouttage, le comité de quartier a demandé une remise à jour des hypothèses de calcul

et de dimensionnement des bassins d'orage existants compte tenu des nouvelles normes d'intensité des pluies d'orage : 203 l/s.ha pendant 20 minutes avec une période de retour de 20 ans au lieu de 135 l/s.ha pendant 20 minutes avec une période de retour de 10 ans. Cette nouvelle norme implique que les bassins d'orage existants sont saturés déjà aujourd'hui sans l'urbanisation du Pré-Aily.

Le C.W.E.D.D. (Conseil Wallon pour l'Environnement et le Développement Durable) a remis un avis défavorable sur le projet proposé pour les raisons suivantes :

- structure rigide et formaliste,
- lisière boisée rue du Sart Tilman détruite par le rond-point d'accès,
- zones résidentielles de densité radicalement différentes ne favorisant pas la cohabitation harmonieuse des deux sous-quartiers (immeubles et résidences) ni de ceux-ci avec les habitants des quartiers voisins,
- placette non appropriée par sa position et son agencement très formel et monumental.

Le Conseil d'administration du CQST a décidé le 17 août d'introduire un recours en suspension et en annulation.

Pierre DEVOS.

### Projet d'éco-quartier .

Rappelons que, en janvier 2010, la Ville de Liège et l'Université ont mis en vente leurs terrains respectifs situés sur l'ancien site de la Liaison Village (Croisée du Clairbois), situé en face de la crèche, rue du Sart-Tilman. Cette vente est soumise à des conditions très particulières définies dans une procédure d'appel à intérêts lancé par la Ville de Liège le 23 janvier 2010. Cet appel définit, dans les grandes lignes, la composition architecturale et urbanistique d'un projet immobilier privé appelé « Eco-Quartier » et portant sur un espace de 2,5 hectares.

Huit promoteurs ont déposé un avant-projet le 9 juillet 2010 et quatre parmi eux ont été retenus par le jury pour poursuivre le projet dans ses détails techniques et financiers. Début 2011, ce même jury a choisi le projet présenté par la firme Thomas & Piron.

Le 3 mars 2011, les responsables du CQST ont été conviés à une réunion d'information au cabinet de l'Urbanisme, en présence de Monsieur l'Echevin Firket. Au cours de cette réunion, le projet retenu par le jury leur a été présenté par son auteur. Toutefois, la vente n'ayant à ce moment pas encore reçu l'aval du Collège, aucun document ne nous a été fourni après la réunion. Ces documents nous ont été rendus accessibles fin avril.

Enfin, le 17 juin 2011, la réunion publique préalable à l'étude d'incidences s'est tenue à l'amphithéâtre Europe de l'Université. Cette réunion marque le début de la procédure officielle pour l'obtention du permis d'urbanisme ; en effet, la superficie du projet étant supérieure à 2 hectares, une étude d'incidences est requise préalablement à la délivrance du permis. La phase suivante sera l'enquête publique lorsque l'étude d'incidences sera terminée.

Le plan ci-dessous montre la disposition du projet de lotissement et son positionnement dans le bâti existant.



## **Présentation.**

Le projet actuel comprend 92 logements, quasi tous passifs au niveau chauffage, répartis en 65 appartements et 27 maisons. La densité de logements est ainsi environ de 37 logements à l'hectare. Le gabarit des immeubles s'échelonne de R+3, à proximité de la rue du Sart-Tilman, à R+2.

Le type de logements est varié : maison unifamiliale, appartements de 1 à 4 chambres. De plus, espaces pour commerce de proximité et professions libérales sont prévus.

La disposition des immeubles s'intègre au relief existant et le projet ne possède qu'un accès unique au trafic automobile situé en face des immeubles 372 et 374 (Bury et de Copin).

Les immeubles ne comportent aucun garage couvert mais le site comporte 138 emplacements de parking

## **Etude d'incidences.**

Lors de la réunion, de nombreuses questions ont été posées pour lesquelles les intervenants souhaitent trouver une réponse dans l'étude d'incidences.

Parmi les thèmes abordés, citons notamment: l'impact du projet sur la mobilité et le parking, rue du Sart-Tilman, le problème de l'égouttage du site, la cession à la ville des espaces publics, les nuisances potentielles dues à la proximité des homes (fêtes estudiantines), ...

(1,5 par logement) : les nouveaux emplacements sont regroupés essentiellement le long du « quai », épine dorsale du lotissement. Le parking existant à hauteur de l'arrêt de bus est maintenu en l'état et est compris dans les 138 emplacements du site.

Le projet semble miser sur la mobilité douce puisqu'il est prévu un parking public couvert pour vélo d'une capacité de 100 places ainsi que 2 emplacements intérieurs par appartement. En outre, le projet est situé à proximité immédiate de 2 arrêts de bus (Homes et Aunaie).

Enfin, plusieurs placettes publiques sont imbriquées entre les barres d'immeubles jointifs, créant ainsi des cheminements pédestres internes.

Le planning de construction s'échelonne de mi-2013 à fin 2017.

Suite à la réunion, nous avons également transmis à la Ville de Liège et au promoteur quatre lettres personnelles de riverains ainsi que la lettre du CQST qui reprend en détails les principales préoccupations des habitants relatives à l'intégration du projet dans le quartier existant.

Nous espérons que l'étude d'incidences répondra à ces différentes demandes.

Claude STOLZ.

## **Sécurisation du carrefour de l'école communale.**

### **Historique :**

Depuis 1998, le CQST a eu différents contacts avec l'échevinat des travaux pour demander notamment de sécuriser les abords des 2 écoles (Saint Jean-Marie et communale). Seuls des aménagements mineurs tels que la mise en place de potelets le long de la voirie ont été réalisés en plusieurs phases aux abords de l'école Saint Jean-Marie.

En mai 2010, l'échevinat des travaux de la ville de Liège présentait à la population un projet qui consistait en l'aménagement sécurisé du carrefour des rues du Sart-Tilman et de l'Aunaie, ainsi que l'organisation du stationnement dans la rue du Sart-Tilman entre le rond-point (Marco-Polo) et le cul-de-sac (monument). Suite à cette présentation, le CQST, les riverains et l'association des parents des élèves de l'école communale ont émis des remarques et suggestions.

En octobre 2010, l'échevinat des travaux nous a communiqué les plans des travaux prévus dans lesquels bon nombre de nos remarques avait été pris en considération. Ces plans ont été décrits dans le CQST Flash n° 20 et présentés aux riverains le 25 octobre 2010. Quelques remarques additionnelles portant sur le déplacement de l'arrêt de bus et la création de zones de livraison pour les commerces ont encore été formulées et communiquées aux autorités.

### **Exécution des travaux :**

Le 18 mai 2011, l'échevinat des travaux nous présentait la phase finale ainsi que le planning des travaux, prévus en période de faible activité (vacances), et les mesures de circulation qu'ils induiraient.

Le gros des travaux commence mi-juin et se termine mi-septembre, les parachèvements étant pratiquement terminés début octobre. Dans l'ensemble, les nuisances pour les riverains et les commerces ont été réduites au maximum. Seuls les bus du TEC ont été détournés pendant les travaux. Ceux-ci sont conformes à la présentation de mai 2011, voire même améliorés.

### **Situation après travaux :**

**Cul-de-sac, côté impair :** à proximité de la banque, marquage au sol pour 1 stationnement pour handicapé + 5 places, tous en épi. A partir de ce point et jusqu'au monument, l'accotement piétonnier n'est protégé que par 3 panneaux « stationnement interdit ».

**Cul-de-sac, côté pair :** à la sortie du carrefour, sur une distance de 40 m, l'accotement piétonnier est protégé par des bordures en demi-lunes. Le reste de la rue est marqué au sol pour 57 emplacements en épi dont une place pour handicapé.

**Carrefour des rues du Sart-Tilman et de l'Aunaie :**



les 3 branches du plateau sont bordurées par des zones piétonnes et espaces verts. Ces zones sont protégées du parking sauvage par 19 potelets et des barrières du côté de l'entrée de l'école. Les passages pour piétons sont tracés et le dallage comporte des éléments « pédo-sensitifs » pour malvoyants.

Les plantations seront réalisées fin de l'année, 2 arbres côté école et arbustes côté banque. Est également prévu du mobilier urbain (3 bancs, côté école).

**Rue du Sart-Tilman, côté pair :** à partir de l'immeuble « Moury » et jusqu'au rond-point, le marquage au sol délimite dans l'ordre,

- une zone de livraison et un marquage au sol (pointillés) facilitant l'insertion du trafic dans le carrefour,
- une zone d'arrêt de bus (sans abribus) à hauteur de la crèche,

- 25 places de parking en épi, avec un tracé oblique.



Les trottoirs multi-étages restent inchangés et donc toujours aussi impraticables pour les personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés de marcher.

**Rue du Sart-Tilman, côté impair :** à partir de la librairie et jusqu'au carrefour, le stationnement est longitudinal, il comporte 20 emplacements plus une zone de livraison. Sont maintenus inchangés, à l'heure actuelle, les 2 parkings de l'université et ex- « Mésanges » ainsi que les bulles à verre, l'arrêt de bus et son abri. Le passage protégé entre les 2 arrêts de bus a été déplacé face au n°357.

**Rue de l'Aunaie :** les panneaux « zone 30 » ont été déplacés vers le carrefour des rues des Homes et de l'Aunaie. Les zones piétonnes ont été réhabilitées par la pose de 19 potelets empêchant ainsi le stationnement incivique qui obligeait les enfants et leurs parents à marcher sur la chaussée.

### **Conclusions :**

Le projet semble être très bien accepté dans son ensemble. Le quartier possède de cette manière 102 emplacements de parking organisé, tout en rendant aux piétons des espaces sécurisés dans les rues de l'Aunaie et du Sart-Tilman, côté impair. *Il importe maintenant à tous les utilisateurs de la voie publique de respecter les nouvelles signalisations mises en place.*

Le CQST restera très attentif aux futurs aménagements qui apparaissent nécessaires dans une phase ultérieure comme, par exemple, la réhabilitation du trottoir rue du Sart-Tilman côté pair, la création d'une piste cyclable, la réalisation d'une bande asphaltée pour les piétons sur l'ilot face au Marco Polo.

André JOB

## Jogging « Les sentiers du Sart-Tilman ».

**Grande réussite de la première édition des Sentiers du Sart Tilman, qui a eu lieu le dimanche 27 mars 2011, une organisation du CQST en collaboration avec l'école communale du Sart Tilman et son comité de parents.**

C'est grâce ( ou à cause !) de plusieurs membres férus de jogging (Pierre Devos, Henri Henrard et la dernière recrue Alain Collard que le comité a décidé de mettre sur pied « Les Sentiers du Sart Tilman », un jogging 100% vert dans le superbe domaine du Sart Tilman.

Pour des raisons évidentes de sécurité le choix s'est porté sur l'école communale pour l'implantation des lieux d'accueil du jogging : l'école permet l'accès direct au domaine universitaire sans traverser de routes dangereuses, des conditions parfaites pour l'organisation d'un jogging. De plus les locaux mis à notre disposition par la direction et l'étroite collaboration des enseignants et des parents nous ont permis de mettre notre projet un peu fou en œuvre : vestiaires avec douches, salle des fêtes et beaucoup de main d'œuvre bénévole !

Le partenariat avec les services des échevins de la ville de Liège Chamas (Sports) et Stassart (Instruction publique) nous a permis d'obtenir t-shirts, coupes, médailles, tonnelles, fléchage, affiches et flyers quadri ...une aide très précieuse dans cette réussite. Intersport et Sultana et les commerçants du Sart Tilman, nos partenaires commerciaux nous ont aussi permis de gâter les joggeurs à l'arrivée. L'aide logistique pour le classement de la course nous étant fournie par le Challenge Jogging province de Liège.

Cerise sur le gâteau, un invité d'honneur exceptionnel s'est présenté dès le matin : un soleil radieux qui allait permettre à près de 500 joggeurs (un score inespéré pour une première organisation) de s'élancer sur le magnifique parcours forestier tracé dans le merveilleux domaine universitaire du Sart Tilman.

La course des enfants de moins de 12 ans, un peu matinale, n'a accueilli qu'une dizaine de concurrents, voyant la victoire de Arnaud Monon en 6'07'' et de Victoria Jennen chez les filles.

Dans la course B de 3.4 km, plus de 50 participants de 12 à 16 ans accompagnés de quelques débutants, c'est Lucas Da Silva qui l'a emporté en 13'37'', tandis que Mathilde Cenne l'emportait chez les filles.

La course C s'élançait sous un soleil généreux (photo ci-dessus) avec plus de 330 participants sur un magnifique parcours d'un peu plus de 10 km avec une belle brochette de spécialistes régionaux de l'effort solitaire.



A l'issue de cette très belle course c'est Olivier Pierron, un très bon coureur sur les parcours champêtres qui l'emportait (photo ci-dessous) en 38'09 devant



Laurent Grenier, Gert Theunis et Patrick Philippe , tous les quatre des habitués des places d'honneur dans la région. Sarah Boulanger l'emportait chez les filles en 46' devant Dominique Frédérick.

Après ces cracks, place aux espoirs de demain qui s'élancent dans 2 baby-joggings de 300 et 600 m, tracés dans l'enceinte de l'école : plus de 70 enfants de 2 ans et demi à 8 ans ont couru pour le plus grand bonheur des parents, instituteurs et spectateurs présents.

Une journée festive très réussie grâce à de nombreux bénévoles et à une équipe d'organisation déjà très au point pour une première. **Rendez-vous est pris pour le dimanche 25 mars 2012 pour une 2<sup>ème</sup> édition des Sentiers du Sart Tilman dans le cadre du Challenge Jogging de la Province de Liège.**

.Henri HENRARD

## Nouvelles brèves.

### *Vendredi 27 mai 2011 dans la rue des Bouleaux : 4<sup>ème</sup> édition de la Fête des Voisins.*

Pour cette nouvelle Fête des Voisins de la rue des Bouleaux, on a retrouvé une équipe dynamique avec les Henri entouré de Didier, Régine, Eric, Alain et de quelques nouveaux venus de la rue des Airelles et de la rue de la Sablonnière qui étaient également conviés à la fête. Tous ont apporté boissons et denrées pour la soirée

Comme chaque année, une trentaine de personnes ont participé de manière chaleureuse et conviviale. Cette année, vu le succès rencontré l'an passé, un grand barbecue était proposé, mais comme d'habitude, la météo ne nous a pas gâté, la pluie s'est invitée pendant toute la préparation du montage des tonnelles. A l'allumage des feux pour le barbecue, oh miracle ! la pluie s'est arrêtée, laissant place à une soirée fraîche mais sèche, qui nécessitait l'apport

d'un braséro bien réconfortant. La soirée arrosée s'est terminée très tard et on s'est quitté en se disant vivement à l'année prochaine !

Henri HENRARD.



### *Nouvelle piste cyclable venant de Bonnelles.*

Actuellement, une piste cyclo-pédestre est en cours de construction entre le parking du cimetière d'Ougrée, rue del Rodje Cinse, et le rond-point du carrefour Saint-Hubert. Cette liaison est réalisée en partie en accotement rue del Rodje Cinse et allée du Beau Vivier et suit le tracé d'un sentier existant dans le bois de manière à éviter de descendre le long de la route.

A hauteur du carrefour Saint-Hubert, cette piste se raccorde sur une piste existante réalisée en accotement le long de l'allée du Bol d'Air. Cette dernière permet, en traversant le quartier du Bois Saint-Jean et en empruntant un tronçon de Ravel existant, d'accéder au centre de Bonnelles.

Claude STOLZ

Editeur responsable : Claude STOLZ, rue des Airelles, 11, 4031 ANGLEUR .

Pour contacter le Comité de Quartier du Sart-Tilman CQST : cqstst@gmail.com